

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 janvier 2025

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Massieux se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de Convocation : 17.01.2025

Nombre : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER CŒUR, MONCHAL, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN, GERARDI, MALLETON.

Absents : M. GARCIA pouvoir à Mme DUCHAMP-GARCIA  
Mme DESPORTES pouvoir à Mme CHAMBOST  
M. LAMURE pouvoir à Mme DEGUEURCE  
M. RICHARD-VITTON, BRANSIECQ, excusés  
M. BERENGUER, MOULIN, HENRY, Mme MONDION

Secrétaire de séance : ROYER Pierre-Alexandre

**Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré.**

**Le Maire met au vote le Procès-Verbal de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.**

## **Le Maire**

### **Cadeau de départ à la retraite**

Après exposé du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la délibération.

#### ▪ **Délibération** :

« Le Maire expose au conseil municipal que l'agent de restauration et d'animation, Mme NACCARATO Evelyne, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier dernier. Il propose aux conseillers que la commune prenne en charge la dépense pour l'achat d'un cadeau à remettre à l'agent, cela pour remercier vivement l'agent du travail accompli mais aussi pour souligner son dévouement. Afin de respecter les 5 % du plafond annuel de la sécurité sociale, il propose de lui offrir un bon cadeau pour un montant de 180 €.

### **A l'unanimité, le conseil municipal :**

- ✓ **ACCEPTE** que la commune prenne en charge la dépense d'un cadeau à offrir à l'agent concerné par un départ à la retraite ;
- ✓ **DIT** que les crédits seront prévus au budget de la commune ;
- ✓ **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération. »

## **COMMISSION DE L'URBANISME**

### **Information :**

#### **Actions en cours et à venir sur les constructions illégales en zone naturelle et inondable**

M. BURETTE-POMMAY présente au conseil les secteurs concernés. Il rappelle la présence des périmètres de protection des puits de captage d'eau. Il rappelle l'interdiction de tout type de construction en zone inondable et en zone naturelle. Il déplore la mise en place de mobil home. Il rappelle que rien ne doit venir faire obstacle en cas de crue. Des actions sont à mener secteur du 427 chemin de Saône, de la Priondière et de la Joie de Vivre. Il évoque l'envoi d'un PV d'infraction avec courrier avec astreintes. Il rappelle qu'un arrêté préfectoral fixe la période durant laquelle les caravanes doivent être enlevées soit de novembre à avril. Il rappelle qu'en cas de crue, il relève de la responsabilité de la commune de veiller à la sécurité des habitants.

#### **Développement de la zone commerciale : projet SEPRIC**

M. BURETTE-POMMAY rappelle au conseil la signature du PC en date du 18/09/2024 et le dépôt d'un référé par Leclerc auprès de la préfecture qui avait 2 mois pour donner son avis. Il informe le conseil que le référé a été rejeté par la Préfecture. Il indique que les travaux débuteraient en mars-avril 2025 et une ouverture envisagée en mars 2026. Deux enseignes : Grand Frais et Marie Blachère.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS**

### **Cantine**

Mme DEGUEURCE revient sur le départ à la retraite d'Evelyne au 01/01/2025 et informe de l'arrivée de Julia pour son remplacement.

#### **Retour sur la distribution des colis et repas des aînés**

Mme DEGUEURCE informe le conseil de la distribution, le 07/12/2024, de 234 colis solo ou double par les bénévoles du CCAS auxquels se sont joints les référents de quartier, et les jeunes du Conseil Municipal d'Enfants accompagnés d'un de leur parent, de volontaires masserots et de membres du Conseil Municipal.

Elle précise que les colis ont été très appréciés.

Mme DEGUEURCE informe le conseil que 147 repas ont été servis par le traiteur Berthet le 14/12/2024, les plats ont beaucoup plu. L'animation était assurée par une association iséroise avec un spectacle type cabaret.

## **COMMISSION DE LA VOIRIE, DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES RESEAUX ET DES BATIMENTS**

### **Points sur les travaux de voirie : Route de Reyrieux (RD4F) – continuité piétonne rue de la Gare et Chemin des Varennes**

RD4F : M. BENTOUHAMI évoque une problématique concernant les feux tricolores : remontée d'un habitant situé hors écluse, juste avant les feux. Renseignements pris, il indique qu'une modification entraînerait un coût trop élevé.

Il évoque un écoulement intempestif d'eau d'une propriété située sur Parcieux.

Rue de la Gare : M. BENTOUHAMI informe le conseil que les travaux vont reprendre en février pour 3 semaines au niveau de la Bascule. Il prévient que la circulation sera impactée car, pour une bonne réalisation des travaux, les intervenants seront obligés de fermer le passage.

Chemin des Varennes : M. BENTOUHAMI informe le conseil que la signalisation au sol aura lieu dès que la météo le permettra, certainement courant mars.

### **Travaux réalisés au Chalet du foot**

M. BENTOUHAMI informe le conseil de l'avancée des travaux de rénovation. Des travaux de peinture sont en cours.

## **COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Gel des loyers 2025**

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

▪ **Délibération :**

« Après exposé de Mme CHAMBOST, le Maire propose à l'assemblée le gel des loyers communaux pour l'exercice 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de geler la réactualisation des loyers communaux pour l'exercice 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision. »

### **Prise en charge des dépenses 'investissement avant le vote du budget primitif**

Après exposé de Mme CHAMBOST, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

▪ **Délibération :**

« Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, selon le tableau ci-après :

ARTICLE / CHAPITRE	Intitulé	BUDGET 2024 (BP + BS + DM)	1/4 du budget 2024	DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUVANT ETRE MANDATEES JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
202	Frais d'études des documents d'urbanisme	11 417,29 €	2 854,32 €	2 854 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>11 417,29 €</b>	<b>2 854,32 €</b>	<b>2 854 €</b>
212	Agencement et aménagement de terrains	14 500,00 €	3 625,00 €	3 625 €
2131	Construction bâtiments publics	102 257,80 €	25 564,45 €	25 564 €
2135	Install. générales, agencements, aménagements des constructions	140 500,00 €	35 125,00 €	35 125 €
2151	Réseaux de voirie	830 836,00 €	207 709,00 €	207 709 €
2152	Installations de voirie	53 608,00 €	13 402,00 €	13 402 €
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	8 334,00 €	2 083,50 €	2 083 €
2183	Matériel informatique	12 550,00 €	3 137,50 €	3 137 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	82 660,00 €	20 665,00 €	20 665 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 900,00 €	3 225,00 €	3 225 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>1 258 145,80 €</b>	<b>314 536,45 €</b>	<b>314 535 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2025.

**Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité. »**

#### **Chiffre de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Mme CHAMBOST informe le conseil que la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 2 733 habitants (2721 habitants en 2024) et que la population totale est de 2794 habitants.

### **Subvention du Département de l'Ain pour l'aménagement de la Route de Reyrieux (RD4F) - Continuité piétonne rue de la Gare**

Mme CHAMBOST informe le conseil de l'obtention de la subvention du Département d'un montant de 73 758 € (elle rappelle l'obtention d'un montant de 42 635 € au titre de la DETR).

Elle informe le conseil qu'elle est dans l'attente de celle de la Région, la commission d'attribution se réunira d'ici fin mars.

### **Subvention de la Région pour la vidéoprotection**

Mme CHAMBOST informe le conseil de l'obtention de la subvention de la Région pour un montant de 20 260 € soit 50 % du montant du projet.

### **Subvention du Département de l'Ain pour le relamping des Tennis-jeu de Boules et pour la plantation de 300 ml de haie bocagère**

Mme CHAMBOST informe le conseil de l'obtention de la subvention du Département pour un montant de 4 816 € sur un devis d'un montant de 24 000 €.

Elle indique également l'attribution d'une subvention du Département pour la plantation de 300 ml de haie bocagère d'un montant de : 3 142 € soit 80 % du projet.

Elle termine en informant le conseil de l'obtention de la subvention de la Région pour le chemin des Varennes d'un montant de 57 534 € à répartir pour 50 % à Parcieux et 50 % à Massieux.

### **Inauguration d'Aldi**

Mme CHAMBOST rappelle au conseil que l'inauguration du magasin ALDI a eu lieu le 10/12/2024.

## **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DU TRANSPORT, DES DÉPLACEMENTS ET DE LA MOBILITÉ**

### **Projet ZTL et Zone bleue pour le Lotissement de la Genetière**

M. ROYER rappelle le contexte du lotissement très contraint, la pétition des riverains et le plan Vigipirate. L'objectif : sécurisation pour les riverains et pour les écoles. Idée : n'autoriser le trafic que lorsqu'on a une destination finale dans cette zone, le but étant de supprimer les trafics de simple transit, ou de délestage. Il présente au conseil le plan avec le zonage. Il indique aux conseillers que cette proposition a été présentée aux référents de quartier et au directeur de l'école. Elle a été bien accueillie. Pour l'école, mise en place d'une zone bleue afin de concilier plan Vigipirate et stationnement des parents et des résidents. Il précise qu'il y aura un créneau de 20 mn pour déposer les enfants. Par ailleurs, certaines places (même en périmètre rapproché de l'école) pourront de nouveau être utilisées en dehors du créneau horaire 8h-18h. La mise en place est prévue 2<sup>ème</sup> semaine des vacances d'hiver. Des disques bleus seront distribués aux parents.

### **Transport Saônibus**

M. ROYER évoque 2 évolutions majeurs concernant le transport à la demande et le réseau Saônibus depuis le 06/01/2025.

<https://ccdsv.fr/services-aux-habitants/mobilites/transport-a-la-demande-tad/>

<https://ccdsv.fr/services-aux-habitants/mobilites/transports-en-commun-2/>

Concernant le réseau Saônibus, la ligne 2 (Reyrieux > Neuville-sur-Saone) dessert dorénavant Massieux sur 3 arrêts :

Parcieux/Massieux – Abreuvoir ; Massieux Bascule ; et Massieux - Commerces

Cette ligne permet à son terminus la correspondance avec le TER à la Gare d'Albigny-sur-Saône et les lignes TCL (43,70 et 40)

En matière de covoiturage, M. ROYER rappelle aux conseillers l'existence du service Saônicovoit via l'application Karos pour les trajets domicile-travail.

## **COMMISSION DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU PATRIMOINE, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS, DU CIMETIÈRE**

### **Mini-forêt : plantation de la haie**

La phase 3 du projet de végétalisation de la parcelle dite champ Bolas a débuté en ce début d'année. Comme il y a deux ans, nous avons proposé à l'école du Petit Bois de participer à la plantation et l'ensemble de l'équipe enseignante a répondu présent.

Jeudi 16, nous avons, avec Prenons Racine, présenté à l'ensemble des classes, le projet mini-forêt en abordant, en termes simples, les enjeux climatiques et environnementaux liés.

Les échanges spontanés et nombreux que nous avons eu avec les enfants ont d'une part été fort sympathiques et d'autres part ont confirmé, si besoin était, leur vif intérêt pour les questions en lien avec la nature et à nos comportements de vie.

Hier, mardi 21, a eu lieu la première journée de plantation participative de cette phase 3, centrée sur la mise en place de haies.

Outre leurs multiples avantages (notamment favorisation de l'infiltration de l'eau, refuge de petits animaux) elles vont permettre de structurer la parcelle en dessinant un chemin amenant aux autres zones déjà plantées, dont la mini-forêt.

Cette plantation a aussi l'avantage d'avoir pu, comme Muriel l'a mentionné précédemment, être subventionnée à hauteur de 80%, la région nous ayant accordé une somme de 3 142.10 €.

Là encore, nous avons été ravis de voir l'enthousiasme et l'implication des écoliers dans le projet, même si ce fut un peu difficile pour certains petits, en raison du froid et du brouillard.

Demain jeudi, les dernières classes sont attendues pour finir le cheminement, et samedi matin, plantation ouverte à tous, pour installer :

- en entrée de site une zone pédagogique toucher/senteur, une partie mellifère
- une seconde zone fruitière.
- est également envisagée une partie ludique/pédagogique constituée d'une cabane en osier vivant (cela reste à valider)

### **Bibliothèque : avancement de l'aménagement et Nuit de la lecture**

Nous avons été livrés par nos deux prestataires et les premiers meubles installés sont plus que prometteurs, nous confortant dans l'idée que notre bibli va être un très chouette coin où il fera bon venir et rester.

Il reste néanmoins pas mal de travail, et notamment le montage des étagères et caissons de livres.

Un appel est lancé aux volontaires, notamment pour ce samedi/dimanche.

Par ailleurs, au milieu de tout ce capharnaüm va, ce samedi, se dérouler la nuit de la lecture avec :

- en première partie (dès 18 heures) un invité, Antoine Leyendecker qui viendra nous raconter son voyage à pied, de 5 000 km vers Jérusalem

- et en seconde, un moment convivial de jeux de société.

Nous vous attendons nombreux et, si l'envie vous prend, avec des gâteaux, cakes, tartes sucrées salées à partager.

### **Installation des colonnes pour la collecte des cartons bruns et des déchets alimentaires**

Les déchets et leur traitement représentent un sujet de pointe pour la Communauté de communes et ses adhérentes, dont Massieux, tous conscients des enjeux écologiques et financiers liés à ce sujet.

Les principales nouveautés 2024/ 2025 concernent l'implantation de collecteurs de biodéchets et d'autres de cartons bruns, qui, pour mémoire, n'ont rien à faire dans les poubelles jaunes....

Un article complet sur les différents points de collecte et leurs emplacements figure dans le bulletin 2025 qui vient juste d'être distribué.

### **Projet de collecte des déchets alimentaires de la Cantine**

Enfin, toujours dans le thème du tri des déchets, le personnel de la cantine et les enfants, vont se voir proposés fin janvier, une formation pour les uns et une sensibilisation pour les autres, au tri des déchets alimentaires.

Un bac de 240L réservé à ce type de déchet nous sera livré à la cantine afin que leur traitement soit différencié. Le partenaire choisi par la CCDSV (et Lyon) pour la valorisation de ces déchets en compost, est la société dénommée Les Alchimistes.

### **DIVERS**

Néant

La date du prochain conseil est fixée au 12 mars 2025 à 20 h

La séance est levée à 21 h 45.

